

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2022\_050

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 mars 2022, conformément à la loi.

#### OBJET :

**COMMISSION 5 -  
ENVIRONNEMENT -  
DECHETS - PCAET -  
GEMAPI**

**DECHETS**

*Demande de subvention  
auprès de l'ADEME, pour  
le projet Réseau de  
Lutte contre le  
Gaspillage Alimentaire  
(REGAL)*

#### Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 36  
Procurations : 14

Nombre de votants : 50

#### Présents :

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Yves LEFEBVRE, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### Ont donné pouvoir :

Marie CIETERS, procuration à Bernadette SION  
Michel DUPONT, procuration à Luc FOUTRY  
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER  
José ROUCOU, procuration à Paul DHALLEWYN  
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER  
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Vincent PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN  
Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART  
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Michel PIQUET  
Coralie SEILLIER, procuration à Franck SARRE  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

#### Absents excusés :

Marcel PROCUREUR, Michel MAILLARD

Secrétaire de Séance : Frédéric MINET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 mars 2022**

*Délibération CC\_2022\_050*

## **COMMISSION 5 - ENVIRONNEMENT - DECHETS - PCAET - GEMAPI**

### **DECHETS**

#### ***Demande de subvention auprès de l'ADEME, pour le projet Réseau de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (REGAL)***

**Le Conseil Communautaire,**

Considérant la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC),

Considérant l'engagement de la France dans la lutte contre le gaspillage alimentaire au travers du Pacte national et de la loi AGECE,

Considérant l'objectif de réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici 2025 pour les secteurs de la restauration collective et de la distribution, et d'ici 2030 pour les secteurs de la consommation, transformation, production et restauration commerciale.

Considérant que pour atteindre cet engagement, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire doit être mobilisé, des producteurs aux consommateurs.

Considérant le développement sur l'ensemble du territoire national des REGAL (Réseaux pour Eviter le Gaspillage Alimentaire), dont l'objectif est de mobiliser, à l'échelle d'un territoire, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, en vue de diffuser de l'information, de créer des savoirs collectifs, de faire émerger des projets innovants, de partager et de capitaliser les bonnes pratiques professionnelles.

Considérant le financement des REGAL par l'ADEME.

Considérant la délibération CC\_2020\_180 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2020, créant la commission projet « ALIMENTATION », avec comme mission de présenter le Projet Alimentaire Territorial de la Pévèle Carembault.

Considérant la délibération CC\_2020\_181 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2020, actant la candidature de la Pévèle Carembault à l'Appel à Projet « Projets Alimentaires Territoriaux ».

Considérant la délibération n° CC\_2022\_020 du Conseil communautaire en date du 31 janvier 2022, Pévèle Carembault actant le principe de réaliser son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2021-2026, fixant un objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030.

En 2021, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Pévèle Carembault a été reconnu « *PAT en émergence* » par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, dans le cadre du Plan National Alimentation 2021. Des ateliers thématiques ont mobilisé les acteurs du territoire et la commission alimentation.

L'un des axes du PAT concerne la réduction des déchets et la valorisation de ceux-ci, et est compatible avec l'axe 3 du du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) intitulé « Lutte contre le gaspillage alimentaire ».

La question du gaspillage alimentaire concerne toutes les étapes du produit : production, transformation, distribution, et consommation (au niveau des habitants et des bénéficiaires de la restauration collective).

Pévèle Carembault souhaite adhérer au Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire, dénommé REGAL, mise en place par l'ADEME, dans le but de réduire le gaspillage alimentaire d'ici 2026, en dépassant les objectifs fixés par le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire de 2017-2020.

Par ailleurs, ce réseau est susceptible de financement par l'ADEME.

Le fonctionnement du projet REGAL est détaillé dans une annexe de la présente délibération.

Le budget prévisionnel de le projet REGAL est de 84 150 € pour l'année 1.

Le projet peut bénéficier d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 53 000 € pour l'année 1.

La Commission 5 - Environnement, déchets, PCAET et GEMAPI a émis un avis favorable lors de sa séance du 2 mars 2022.

Oui l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :**

- *D'autoriser son Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME pour le projet REGAL,*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférent à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le



ID : 059-200041960-20220328-CC\_2022\_050-DE